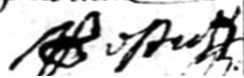


de charle
Blondeau

l'an mil sept cent trente sept le vingt quatre Decembre
a été par moy curé de ceste paroyse inhumé au cimetière
le corps de charle blondeau âgé de quatre vingt trois ans
ou environ, a mesme avoir reçu les sacrements de penitence,
de charité, et de extreme onction par mon prestere
en soy de qui j'ai dressé le present acte en presence de
jean et charle blondeau fils et de jean et gille pour
gendres, jean et charle ont signé avec nous et les deux autres
ont déclaré ne sçavoir de qui ils sont les auteurs l'ordonnance
F. blondeau curé de Blou Jean Seay J. J. curé de Blou curé

Le vendredi quinziesme Jour d'abril Mil six Cens quatre
vingt deux apres fiancaille et publication dea par trois
dimanche aupres de messe par deua paroisse et de Celle
de la paroise de saint Piere et Comme Il mest aparu
Par les sermone dea sieurs Curz signz Etienne et Gaudy avec
paraphre et neceana deoune auuy Impeschement Jay Curz
soubzsigne Interogé Charles Blondeau dentz et la par de la paroise
deua par et Louise fille de feu Lucie Couillard. et demarie
Yvesier ses pere et mere d'auue par de deuwanne et Curz
paroisse et leur mutuel Consentement pris les ay conjoines
au mariage par parole depna et all'eux donne la benediction
nuptiale selon la forme del'eglize et presenc de leua parois et
et amie et deouant l'ellet et Guillaume Vidie demourans aupres
et Guillaume oudard qui ont signe estamine dea presenc



Le vingt deux Juillet mil sept cent vingt huit j'ai enterré dans le
Cimetière Louise Couillard âgée de soixante et trois ans femme de
Charles Blondeau après lui avoir administré les sacrements de
Pénitence Eucharistie et Extreme onction, l'inhumation faite
en présence du mari, de Cir le Moine de Pierre Martin et autres qui
ont déclaré ne sçavoir signer de ces intercelles Le Priseur des
Panthères.

L'an de nostre seigneur 1664 le
24^{me} jour de mois de Janvier
baptisee par Louis fillard
coulard de la paroisse de
la paroisse de la paroisse
de la paroisse de la paroisse
de la paroisse de la paroisse
de la paroisse de la paroisse
de la paroisse de la paroisse
de la paroisse de la paroisse